



Conseil d'agglomération SICOVAL

Conseil de Communauté

Compte-rendu  
3 octobre 2016- 18h30

**L'an deux mille seize le trois octobre**

Les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, à 18h30, sous la présidence de Jacques OBERTI.

**Date de convocation** : le 27 septembre 2016

**Etaient présents** :

Jacques OBERTI - Gérard BOLET - Arnaud LAFON - Christophe LUBAC - Michèle GARRIGUES - Pierre LATTARD - Bruno MOGICATO - Alain SERIEYS - Bernard DUQUESNOY - Jean-François ROUSSEL - Françoise EMERY - Laurent FOREST - Laurent CHERUBIN - Christine GALVANI - Catherine GAVEN - Claudia FAIVRE - Béatrix HEBRARD DE VEYRINAS - Bernadette SANMARTIN - Karine ROVIRA - Pablo ARCE - Patrice ARSEQUEL - François AUMONIER - Irène BACLE - René BAUDOUIN - Didier BELAIR - Sylvie BORIES - Bruno CAUBET - Jacques CHARRIE - Laurent CLABE NAVARRE - Jean CHEVALIER - Marie-Pierre DOSTE - Claude DUCERT - Roselyne FEYT - André FOURNIE - Christine MARTINEZ - Jean-Pierre HARDY - Christian HUGUES - Michel INTRAND - Michel LEGOURD - Denis LOUBET - Jean-Daniel MARTY - Véronique MAUMY - Joël MIELLET - Pierre MULLER - Patrick PARIS - Georges RAVOIRE - Patrice ROBERT - Pierre-Yves SCHANEN - Jacques SEGERIC - Claudette SICHU - Danielle SUBIELA - Marc TONDRIAUX - François-Régis VALETTE - Mireille ARNOULT

**Absents excusés** :

Mireille GARCIA - Georges SALEIL - Henri AREVALO - Patrice BROT - Eric BORRA - Dominique SANGAY - Frédéric LEGAY - Sylvère VIE

**Pouvoirs** :

Roselyne BROUSSAL a donné pouvoir à Michel INTRAND - Maryse CABAU a donné pouvoir à Patrice BROT - Valérie LETARD a donné pouvoir à Pierre-Yves SCHANEN - Marie-Thérèse MAURO a donné pouvoir à Patrick PARIS - Guy RIEUNAU a donné pouvoir à André FOURNIE - Marie-Ange SCANO a donné pouvoir à Marie-Pierre DOSTE

Secrétaires de séance : Jean-François ROUSSEL

**Nombre de membres :**      **En Exercice : 68**      **Présents : 54**      **Votants : -**

***Ordre du jour du 3 octobre 2016***

DAF / Finances

**1 - Débat d'orientation budgétaire sur le budget M22 2017.....p 2**

Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9<sup>ème</sup> vice-président

## **DAF / Finances**

### **1 - Débat d'orientation budgétaire sur le budget M22 2017 des budgets Service de Soins Infirmiers A Domicile ET Service d'Aide à Domicile**

*Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9<sup>ème</sup> vice-président*

Comme chaque année, le vote du Budget Prévisionnel est précédé d'un Débat d'Orientations Budgétaires pour chacun des budgets.

Pour mémoire, ces budgets annexes, soumis à la nomenclature M22 des établissements médico-sociaux, sont étroitement liés aux validations financières préalables de leurs partenaires institutionnels. Cette particularité impose un calendrier budgétaire distinct qui implique un vote anticipé de ces budgets avant le 31 octobre de l'exercice précédent.

Les enjeux financiers de ces activités pour l'année 2017 sont réduits à la limitation du financement du Sicoval.

#### **Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D)**

Les marges de manœuvre de ce budget ont disparu. Seul le solde de la réserve de compensation permet de ne pas recourir à une subvention d'équilibre du Sicoval en fin d'exercice.

Le nombre de lits est reconduit avec 70 patients suivis dans le groupe « personnes âgées » et 6 patients suivis dans le groupe « personnes handicapées ».

#### **Dépenses :**

Les charges présenteront une augmentation globale de 3,2% qui s'explique par une hausse des dépenses de personnel (+32 000 €, soit +4,2%) et ce, malgré une baisse de 3,9% des autres charges et une stabilisation des charges courantes.

L'harmonisation du SARI (qui se termine en 2017) et l'évolution du point d'indice expliquent principalement cette charge qui pèse sur 2017.

#### **Recettes :**

Afin d'équilibrer ce budget prévisionnel 2017 du S.S.I.A.D., il est attendu une hausse de 3,2 % de la dotation globale de l'A.R.S., soit 28 000 €. Cette demande supplémentaire est raisonnable au regard de l'évolution habituelle accordée par l'A.R.S., en prenant en compte la dotation réelle reconductible 2016 (+0,9 % par rapport à cette dernière).

Or, cette dotation s'avère très largement insuffisante au regard des dépenses de fonctionnement et une subvention d'équilibre d'un montant de près de 99 000 € devra être inscrite.

*En effet, il est rappelé que le budget 2016 avait bénéficié d'un report d'excédent d'un montant de 73 749 €.*

Ces orientations 2017 s'appuient sur un financement de l'A.R.S. raisonnable, sans la valorisation de certaines charges qui pourraient être reconnues.

#### **Service d'Aides et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D.)**

Bien que soutenu financièrement par le Conseil Départemental, ce budget annexe a toujours nécessité une subvention d'équilibre du budget Principal du Sicoval.. Cette subvention évolue principalement en fonction de la masse salariale.

### **Dépenses :**

Les charges présenteront une augmentation globale de 6,1% en raison d'une évolution des charges de personnel (+6,1%) qui s'explique à 75% par le volume réel des charges URSSAF, l'harmonisation du SARI et l'évolution du point d'indice.

### **Recettes :**

Par prudence, il convient de reconduire les recettes issues de l'activité.

Ainsi, la subvention d'équilibre 2017 versée par le budget principal augmentera de 200 000 €, montant correspondant à l'évolution de la masse salariale.

Ces orientations 2017 s'appuient sur une estimation prudente des produits de la tarification et sur une stabilisation des charges, hors personnel.

**Béatrix de Veyrinas rappelle que les établissements médico-sociaux sont soumis à la nomenclature comptable M22 et que leur calendrier budgétaire exige un vote du budget avant le 31 octobre.**

**Les données d'activités du SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile) et du SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile) sont rappelées.**

**Concernant le SSIAD il est rappelé que le service est financé par l'ARS (Agence régionale de Santé). Pour équilibrer le budget 2017, au vu de la hausse de charges de personnel (hausse point d'indice, augmentation du régime indemnitaire, réévaluation des charges patronales, effet « Glissement Vieillesse Technicité »), le Sicoval va demander une contribution supplémentaire de l'ARS.**

**Concernant le SAAD, il est financé majoritairement par le Conseil départemental. Le Sicoval verse une subvention d'équilibre depuis la prise de compétence. Il est prévu d'augmenter la subvention d'équilibre du Sicoval de 200 000 € pour compenser la hausse des charges de personnel.**

**Le conseil de communauté prend acte des éléments budgétaires exposés.**

**La séance est levée à 19h02.**

